



VIVE LE TRAVAIL DÉCENT !

Le 7 octobre,

c'est la journée mondiale pour le travail décent. Partout dans le monde, les travailleuses et les travailleurs réclament de meilleures conditions. Chez Couche-Tard, on demande des augmentations de salaire, des congés de maladie et un processus d'attribution d'horaires et de postes plus juste.

Syndique-toi et rejoins le mouvement!

Le 14 octobre,

l'Action de grâce, est un jour férié. Ce congé donne droit à une indemnité : 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines précédentes.

Si tu travailles le 14 octobre, Couche-Tard doit te verser cette indemnité en plus de ta rémunération normale. Il peut également t'offrir un congé compensatoire payé.

Si tu ne travailles pas cette journée, Couche-Tard doit te verser l'indemnité ou t'offrir un congé compensatoire payé.

sesyndiquer@csn.qc.ca

1 800 947-6177



www.csn.qc.ca/couche-tard

facebook.com/couchetardetlerespect

